

A : Producteurs et acteurs commerciaux de cacao
Fairtrade
Membres Fairtrade
CC : Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Ricardo Guimaraes
Chef d'Unité - Prix
r.guimaraes@fairtrade.net

05 Octobre 2021

Annnonce de Fairtrade International concernant le Différentiel de Prix du Cacao - Octobre 2021

Chers Partenaires,

Le Standard Fairtrade pour le Cacao exige des acteurs commerciaux qu'ils paient un différentiel de prix pour les fèves de cacao Fairtrade lorsque le prix de référence en Côte d'Ivoire ou au Ghana est inférieur au Prix Minimum Fairtrade (PMF) niveau FOB. La Prime Fairtrade de 240 USD/MT doit être payée en plus du différentiel du PMF.

Pour les livraisons entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 mars 2022, le prix de référence pour la **Côte d'Ivoire** (« valeur FOB garantie ») est de 1 289 583 XOF/MT, soit 2278,30 USD/MT (en utilisant le taux de change valable le 30 septembre¹ 2021, 1 XOF = 0,001766695 USD²). Étant donné que le PMF est de 2400 USD/MT, un différentiel de PMF Fairtrade de 121,70 dollars la tonne est à payer.

La réglementation nationale en Côte d'Ivoire exige que les contrats avec les producteurs et les centres d'achat incluent les informations sur la prime de durabilité payée, comme le montant en devise locale (XOF). Pour plus de clarté, il est demandé aux parties contractantes d'utiliser le même taux de change que celui indiqué ci-dessus pour calculer le paiement en XOF du différentiel PMF aux producteurs lorsqu'un différentiel PMF doit être payé. Il est également recommandé d'utiliser ce même taux de change pour calculer le paiement en XOF de la Prime Fairtrade aux producteurs.

Il n'y a pas de valeur de référence FOB publiée pour le **Ghana**. La question de savoir si un différentiel PMF doit être payé ou non doit donc être définie individuellement, c'est-à-dire par contrat.

Pour les marchés non réglementés (au niveau mondial sauf en Côte d'Ivoire et au Ghana), le PMF FOB de 2400 USD/MT et la Prime Fairtrade de 240 USD/MT doivent être payés lors de l'approvisionnement sous les conditions Fairtrade.

Veuillez noter l'annonce récente : À partir du mois d'octobre 2021, pour être en conformité avec l'exigence 4.2.4, **les organisations transfèrent tout paiement de différentiel de PMF à leurs membres dans les 30 jours suivant sa réception par l'organisation**. Vous trouverez des détails [ici](#).

¹ XOF/USD pour la période de 24 heures prenant fin le jeudi 30 septembre 2021 à 22h00 UTC

² Source : <https://www1.oanda.com/currency/converter/>



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Unité des Standards & Prix à standards-pricing@fairtrade.net

Bien cordialement,

Ricardo Guimaraes